

COMMUNE DE
GERMIGNY L'EVEQUE
77910

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE
ARRONDISSEMENT DE **MEAUX**
CANTON LA FERTE-SOUS-JOUARRE

Tél : 01.64.33.01.89
Fax : 01.64.33.86.66
courriel : mairie@germignyleveque.fr

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 077-217702034-20260910-2026_39GERM1-DE

**Extrait de délibération du Conseil Municipal
en date du 10 septembre 2026**

Nombre de conseillers :

- en exercice : 15
- présents : 11
- votants : 14

L'an deux mille vingt-six, le dix septembre à vingt heures
le Conseil Municipal de la commune de Germigny l'Evêque,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
sous la présidence de Madame Aline MARIE-MELLARE, Maire.

Date de convocation et d'affichage du Conseil Municipal :
3 septembre 2026

Etaient Présents :

Mmes Mrs : MARIE-MELLARE Aline - MERLIN Bruno - DANET Céline - CASCALES Rodolphe - MORLET Jean-Marie - RISPINCELLE Josiane - SAGUI Abdelkader - ZITOUNI Lydie - FLAMENT Jonathan- RIBOT Valentin - CHAUME Bénédicte

Absents excusés : Mme DUBREUIL Joëlle - Mme LEFRANCOIS Véronique - Mr SALAMONE Célestin - Mme ZOETEMELK Danièle

Pouvoirs : Mme DUBREUIL Joëlle à Mme DANET Céline - Mme LEFRANCOIS Véronique à Mme RISPINCELLE Josiane - Mme ZOETEMELK Danièle à Mr MERLIN Bruno

Secrétaire de séance : Mme DANET Céline

2026-34 Adhésion au syndicat intercommunal du collège de Crégy Les Meaux et approbation des statuts

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L 5214-1 et suivants,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 13 juillet 1990 portant création du syndicat intercommunal du collège de Crégy les Meaux,
Vu les statuts du syndicat intercommunal du collège de Crégy les Meaux en date du 23 juin 2025,
Considérant qu'il est de l'intérêt de la commune de Germigny l'Evêque d'adhérer au syndicat intercommunal du collège de Crégy les Meaux du fait de la sectorisation de ses collégiens sur cet établissement d'enseignement secondaire ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

- décide de l'adhésion de la commune de Germigny l'Evêque au syndicat intercommunal du collège de Crégy les Meaux et approuve les statuts,
- désigne comme membres titulaires RISPINCELLE Josiane et DUBREUIL Joëlle et comme membre suppléant CHAUME Bénédicte pour représenter la commune auprès du syndicat intercommunal du collège de Crégy les Meaux
- demande à Monsieur le Préfet de Seine et Marne de prendre l'arrêté modifiant la composition du syndicat intercommunal du collège de Crégy les Meaux en raison de l'adhésion de la commune de Germigny l'Evêque.

VOTE : Contre (0), Abstention (0), Pour (14)

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Germigny l'Evêque, le 10 septembre 2026



Le Maire
Aline MARIE-MELLARE

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.